

Mise à jour de l'ORMR : rappel concernant le sondage sur la planification, Mois de la prévention de la fraude (9 mars 2023)

Rappel : sondage sur la planification stratégique de l'ORMR

Dans sa [communication](#) de la semaine dernière, l'ORMR a fait part d'un sondage visant à recueillir des rétroactions qui contribueront à l'élaboration de son plan stratégique 2024-2027. Il encourage l'ensemble des titulaires de permis et des exploitants à répondre à ce sondage, qui est géré par Optimus SBR et devrait prendre entre 10 et 20 minutes selon le niveau de détail des réponses apportées.

Veillez noter que les renseignements sont recueillis et analysés directement par Optimus SBR et qu'ils ne seront attribués à aucune personne ni aucune organisation spécifique lorsque l'ORMR recevra les résultats.

Ce sondage est disponible en français et en anglais ci-dessous :

- Français : <https://www.surveymonkey.com/r/RHRAStrategicPlanFR>
- Anglais : <https://www.surveymonkey.com/r/RHRAStrategicPlanEN>

Si vous avez des questions à son sujet, veuillez envoyer un courriel à communications@rhra.ca. En cas de problèmes techniques, nous vous invitons à contacter jenn.paulo@optimussbr.com.

Mois de la prévention de la fraude : protéger les résidents des escroqueries

Mars est le Mois de la prévention de la fraude. Le thème de cette année, « Les ruses des fraudeurs : comment déjouer leurs stratagèmes? », doit aider les Canadiennes et les Canadiens à reconnaître facilement les escroqueries et la fraude de manière à se protéger eux-mêmes et les autres.

Le gouvernement du Canada propose de nombreuses [ressources](#) de sensibilisation et de prévention afin d'éviter aux gens d'être victimes des escroqueries les plus fréquentes, notamment [Le petit livre noir de la fraude](#).

L'ORMR encourage les titulaires de permis et les exploitants à protéger les résidents des maisons de retraite des escroqueries et de la fraude en consultant les ressources ci-dessus et en leur faisant part.

Si vous craignez qu'un résident ou une résidente soit victime de fraude, veuillez le signaler au [Centre antifraude du Canada](#). Par ailleurs, nous vous rappelons qu'il est obligatoire de signaler à l'ORMR tout soupçon de maltraitance financière à l'égard de résidents.